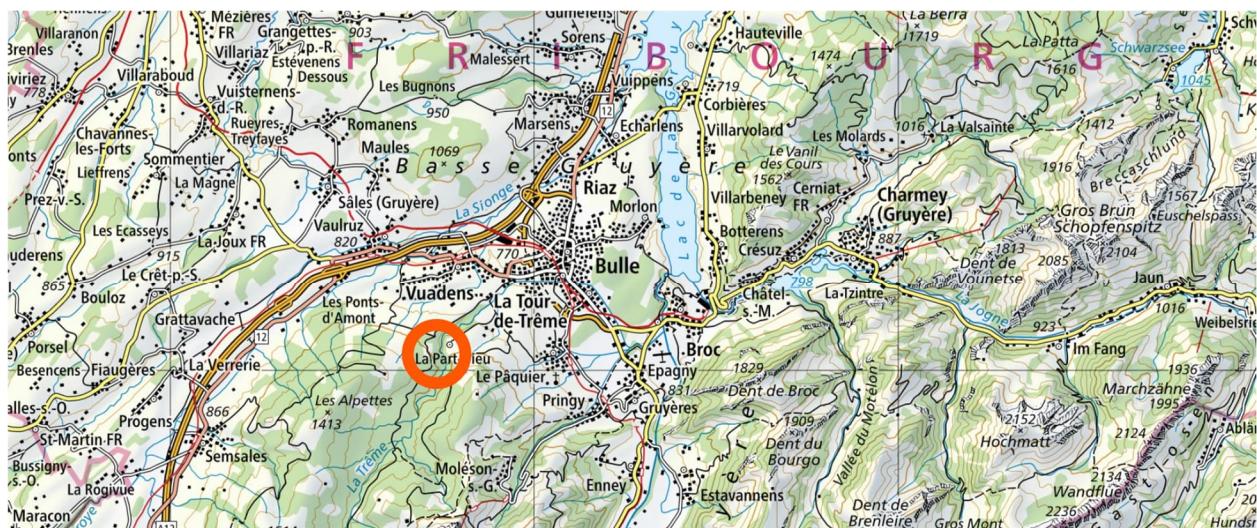
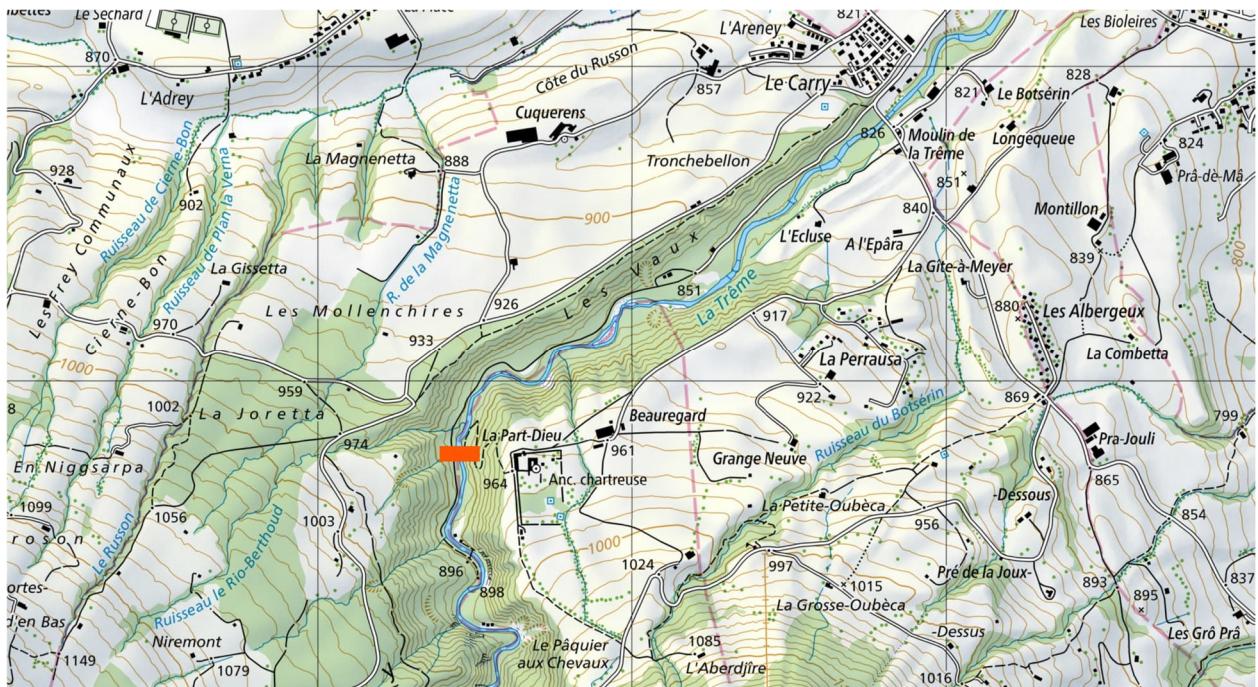


**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2025****Point 3.1.9 de l'ordre du jour****Crédit pour la nouvelle passerelle du sentier des pauvres****1. Introduction**

Le projet comprend le remplacement de la passerelle du sentier des pauvres qui traverse la Trême en amont de la Ville de Bulle et qui se situe entre les territoires de Bulle et de Gruyères. La passerelle actuelle s'avère vétuste et dangereuse et un rapport d'expertise a conclu qu'elle a atteint la fin de sa durée d'utilisation. Une mise en conformité par renforcement structurel et rénovation n'étant pas possible, la solution de réaliser une nouvelle passerelle a été retenue. Pour rappel, cette dernière est hors service à ce jour.



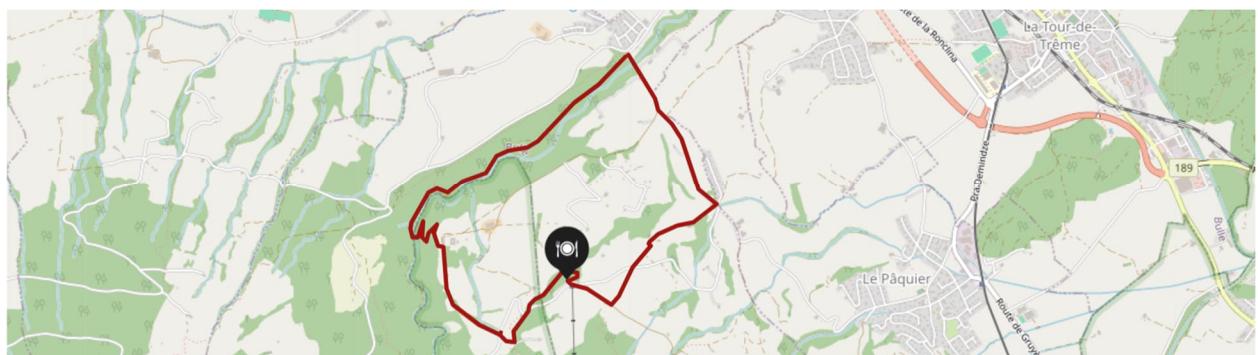
. / .



Situation locale, échelle libre (Source : map.geo.admin.ch)

## 2. Contexte du projet

Aujourd’hui, le sentier des pauvres est un itinéraire fréquenté par de nombreux randonneurs et promeneurs. Ce chemin passe notamment par le couvent de la Part-Dieu et la buvette des Amis de la Chia. Il jouxte le chemin officiel balisé en jaune entre Bulle - Le Niremont et Bulle - Moléson, ainsi que deux parcours raquettes (281 et 282).



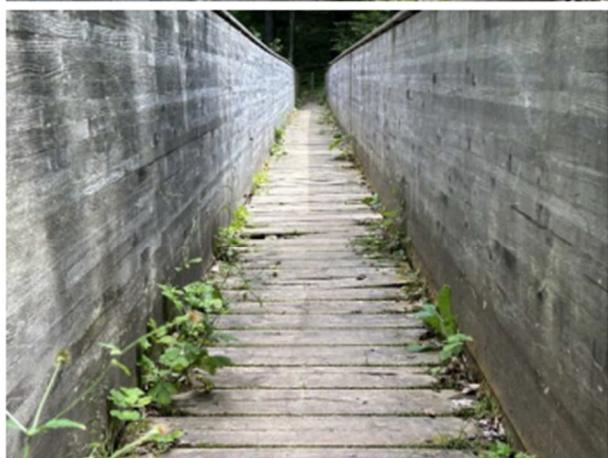
Sentier des pauvres (Source : <https://fribourg.ch/fr/la-gruyere/randonnees-pedestres/sentier-des-pauvres/>)

La passerelle actuelle du sentier des pauvres a été réalisée en 2006 sous mandat de l’Association des Amis de la Chia. Une inspection réalisée en été 2024 a révélé que la passerelle n’était plus sûre et son accès a été fermé. La Ville de Bulle et la Commune de Gruyères ont mandaté ensemble un ingénieur bois pour la planification d’une nouvelle passerelle permettant de rendre ce chemin à nouveau praticable. Le projet a été mis à l’enquête publique du 22 août au 29 septembre 2025 et n’a fait l’objet d’aucune opposition. Le début des travaux est prévu au printemps 2026 pour une ouverture en été 2026.

Parallèlement, des démarches sont en cours afin d’intégrer le tracé historique passant par cette passerelle aux itinéraires pédestres officiels balisés en jaune.



Passerelle existante (Photo : Beaud Ingénieurs Bois Sàrl)



Passerelle existante (Photo : Beaud Ingénieurs Bois Sàrl)

### 3. Nouvelle passerelle du sentier des pauvres

L'objectif des communes de Bulle et Gruyères est de rendre ce chemin à nouveau praticable, en y construisant une nouvelle passerelle. Les critères suivants sont considérés pour la planification :

- **Réseau :**  
Rendre le sentier des pauvres à nouveau praticable et combler les lacunes du réseau de chemins de randonnée.
- **Passage de piétons et de cyclistes, accessibilité à tous :**  
Largeur de passage fixée à 1.2 mètres.  
Pente du tablier limitée à 10% avec revêtement antidérapant et sans marche.
- **Durabilité :**  
Planification détaillée pour protéger la structure des intempéries, des dégradations et pour limiter les frais d'entretien.
- **Sécurité :**  
Planification selon les normes et les avancées techniques pour garantir la sécurité des usagers (VSS, SN, SIA, etc...).
- **Ecologie :**  
Réduire l'empreinte carbone en favorisant l'utilisation du bois provenant de la corporation forestière Moléson pour la construction de la passerelle.  
Limiter l'impact sur les alentours de la passerelle (rivière, forêt).
- **Durée d'utilisation :**  
La structure porteuse : 50 ans  
Le revêtement en bois : 25 ans

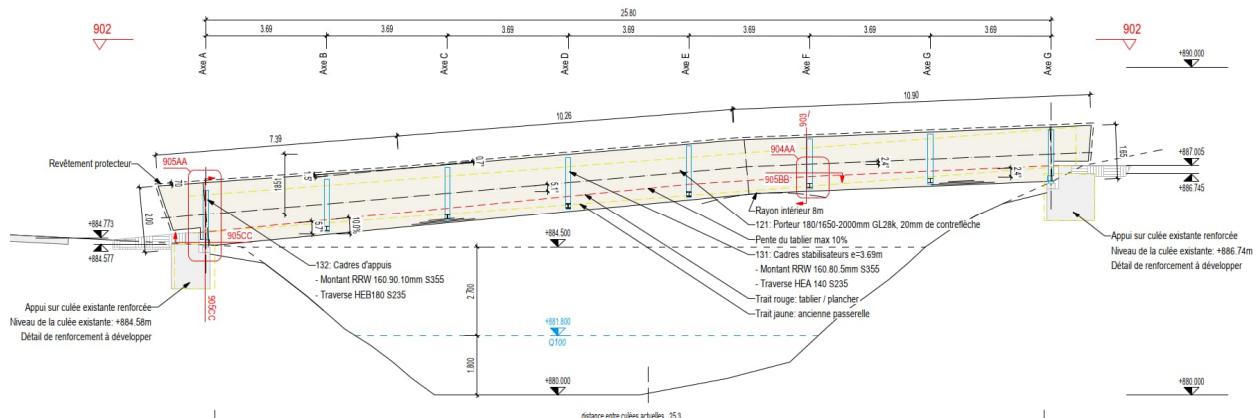
#### 3.1 Description des travaux

La forme de la passerelle, vue en élévation, est inspirée des nombreux arbres et branches qui se penchent sur la Trême. Pour cela, la passerelle est prévue légèrement en pente, avec un léger coude et une hauteur variable. Elle est protégée de chaque côté par un bardage horizontal à clin rappelant l'écorce d'un arbre.

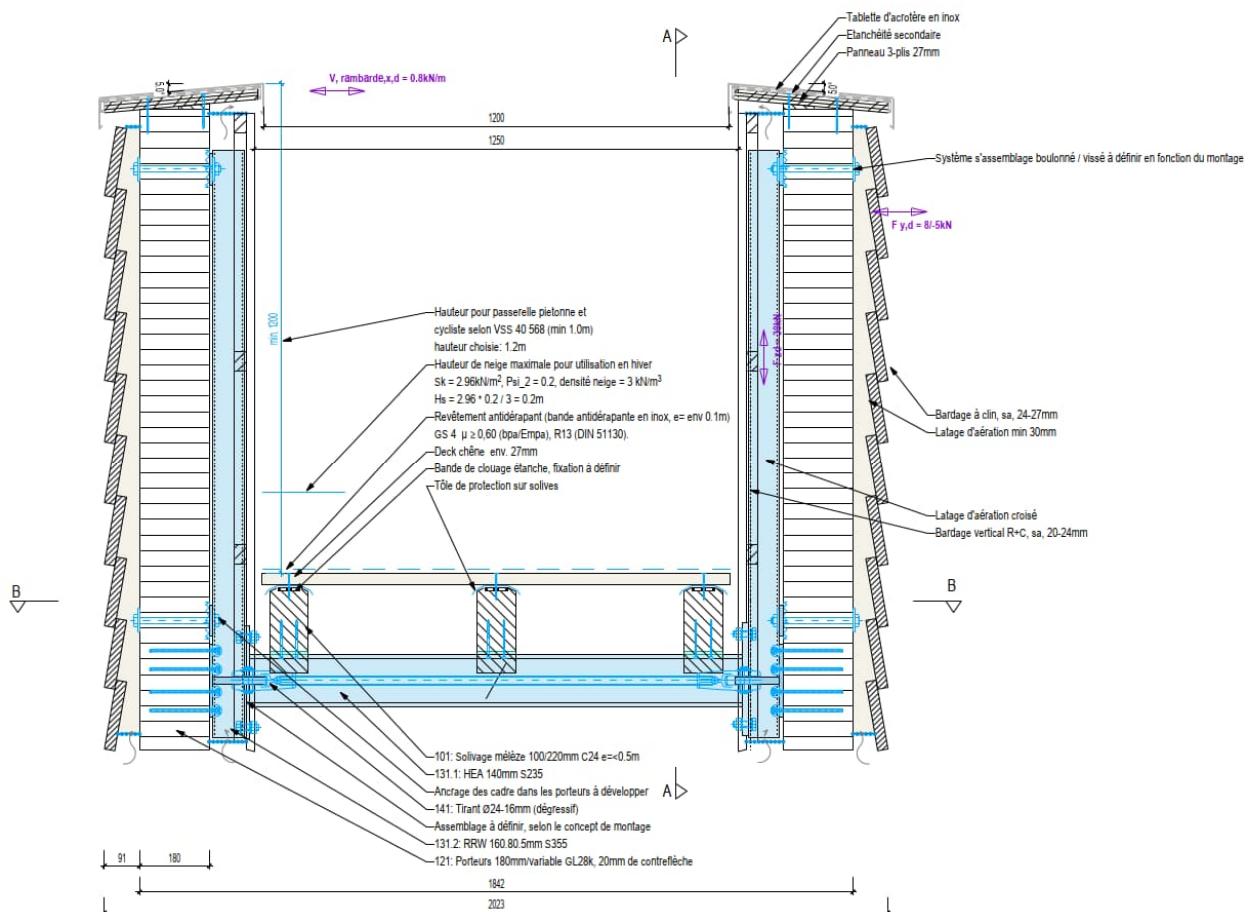


Branchage en travers de la Trême, avec la passerelle existante en arrière-plan (Photo : Beaud Ingénieurs Bois Sàrl)

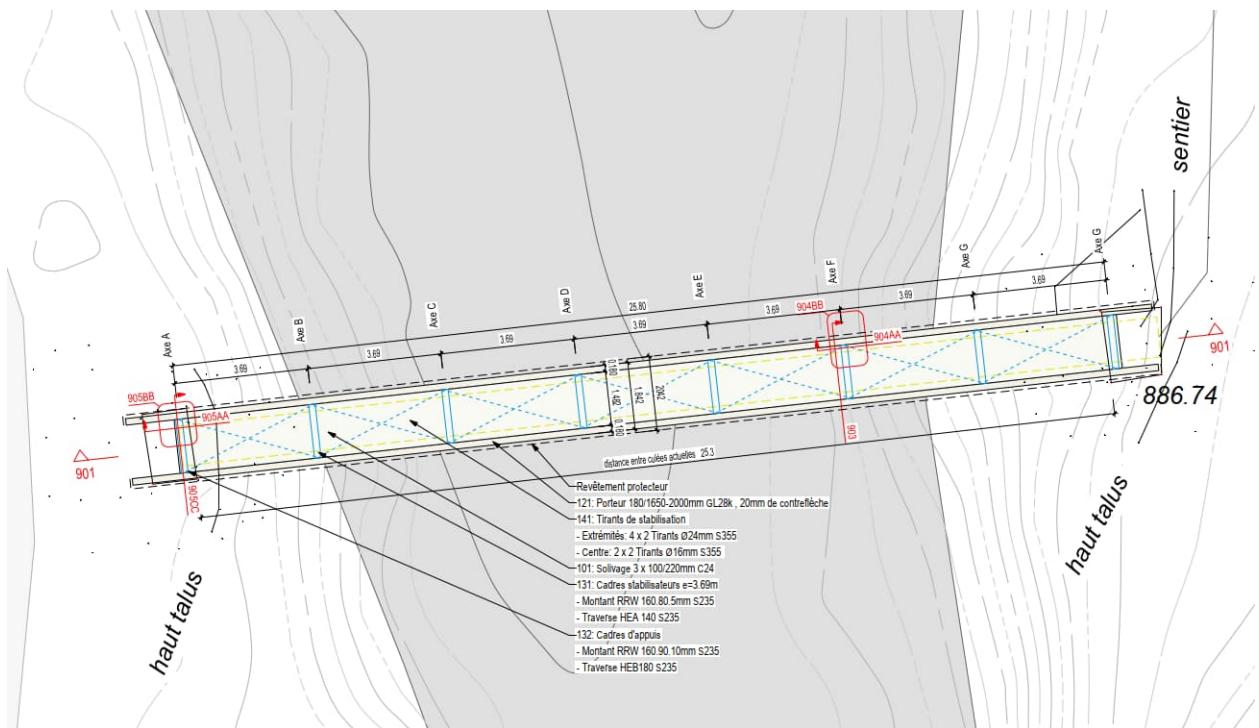
La passerelle est construite en bois, sur le principe de « pont en auges ». Les porteurs principaux en lamellé-collé sont protégés de part et d'autre par un revêtement aéré en bois également. Le plancher de la passerelle est réalisé avec un solivage en appui sur des cadres métalliques répartis sur la longueur du pont. Les fondations sont exécutées en béton armé, sur la base des fondations existantes.



Forme choisie pour la passerelle (Plan : Beaud Ingénieurs Bois Sarl)



Coupe de la passerelle, échelle libre (Plan : Beaud Ingénieurs Bois Sarl)



Des demandes de subventions sont en cours auprès de différents organismes. D'autre part, un dossier a été transmis à Suisse Rando pour profiter du fonds de projets chemins de randonnée pédestre. Les communes sont dans l'attente des retours de ces différents organismes.

### 3.2 Coût des travaux

1	Travaux préparatoires	Fr.	41'300.00
2	Planchers et toiture plates	Fr.	4'800.00
3	Structure porteuse	Fr.	29'200.00
4	Revêtements	Fr.	59'500.00
5	Moyens de liaisons et pièces métalliques	Fr.	32'200.00
6	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	Fr.	68'000.00
7	Honoraires	Fr.	28'500.00
8	Divers et imprévus	Fr.	26'400.00
<b>Total HT</b>		Fr.	289'900.00
<b>TVA 8.1 %</b>		Fr.	23'482.00
<b>Total TTC</b>		Fr.	<b>313'382.00</b>
<b>Montant TTC arrondi à</b>		Fr.	<b>314'000.00</b>

#### 4. Crédit demandé

Nouvelle passerelle du sentier des pauvres	Fr. 314'000.00
Fonds énergie 1%	Fr. 3'140.00
Fonds culture et embellissement 1%	<u>Fr. 3'140.00</u>
<b>Total investissement, TVA 8.1% comprise</b>	<b>Fr. 320'280.00</b>
<b>Participation de la commune de Gruyères 1/3 (sans les fonds)</b>	<b><u>Fr. -104'700.00</u></b>
	<b>Fr. 215'580.00</b>
<b>Crédit total demandé arrondi à</b>	<b><u>Fr. 220'000.00</u></b>

Les coûts seront répartis à raison de 2/3 à la charge de la Ville de Bulle et de 1/3 à la charge de la Commune de Gruyères. Cette répartition prend en considération plusieurs paramètres, notamment la population ainsi que la longueur des chemins en présence. Les prélevements sur les fonds énergie, ainsi que culture et embellissement sont entièrement pris en charge par la Ville de Bulle.

**Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 220'000.00 pour la participation de la Ville de Bulle à la réalisation de la nouvelle passerelle du sentier des pauvres. Les éventuelles subventions perçues seront déduites proportionnellement aux participations respectives des deux communes.**

**Financement :** Par emprunt de Fr. 220'000.00 auprès d'un organisme financier

**Amortissement :** 5 % par année, dès 2027

**Intérêts :** 2 % par année (taux indicatif)

**Clause d'indexation :** Selon l'art. 29 de la loi sur les finances communales (LFCo), le montant du crédit sera indexé sur l'indice des prix de la construction publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS), Espace Mittelland.

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard